

pas de quoi m'inquiéter.

La figure de Varina était pâle, livide ; on eût dit la figure d'un cadavre.

— Certainement ! je suis votre enfant, à vous et à *lui*, répondit Varina. Moi aussi j'ai mon orgueil, et je ne renierai pas mon sang.

— Varina ! es-tu folle ?

— Non ; mais je l'ai été. La raison me revient.

La comtesse lui prit la main, sans qu'elle opposât de résistance, et la conduisit au sofa.

Varina s'assit machinalement, et sa mère se plaça à côté d'elle.

— Oublie l'affreuse révélation que je t'ai faite, lui dit cette dernière ; ou si tu t'en souviens, rappelle-toi pourquoi elle t'a été faite.

— Pourquoi ?

— Afin que tu saches à quel point il dépend de toi de garder ou de perdre la richesse dont tu jouis actuellement ; bien plus, de la doubler et de la tripler ! car, une fois que tu seras la femme d'Ephraïm Mouton, les titres de cette fille aux propriétés que nous détenons actuellement cesseront d'exister.

— Comment cela ?

— Comment cela ? répéta la comtesse avec une sorte de colère. Ne t'ai-je pas dit que le testament, — tu entends : le testament — qui, si on l'exécute, nous réduirait à la mendicité, — te sera remis entre les mains, dès que tu auras signé le contrat de mariage.

— Signé ! et de quel nom ?

Varina s'était levée en parlant, et sa mère, inquiète de l'étrangeté de ses manières, l'avait imitée.

— De quel nom ! qui est-ce donc qu'il te prend, Varina ? De quel nom voudrais-tu signer autre que celui de Delagrave ?

— Du mien.

Les joues de la comtesse s'enflammèrent : et son petit pied frappa impatiemment le parquet.

Elle maîtrisa, toutefois, par un effort, la passion qui la gagnait, et dit avec une sorte de sifflement :

— Tu préfères le nom de Rosato.

Varina leva les yeux sur sa mère, sans crainte, presque d'un air dédaigneux, et répondit avec fierté, mais sans colère :

— J'ai dit le mien. Le nom de mon père, qui était le *vôtre*, est le mien.

Comment ! que veux-tu dire ? murmura la comtesse qu'alarmant la froide détermination de sa fille.

— Je veux dire que Varina Delagrave n'existe plus. Le nom que portait mon père *était* à vous ; il est le mien. Je suis Varina Cordiani.

L'Italienne, les yeux dilatés, et la bouche toute grande ouverte, regarda sa fille, dans un silencieux étonnement.

Deux fois elle essaya de parler, mais les sons expirèrent sur ses lèvres.

La surprise, un moment, l'avait rendue muette.

La comtesse s'approcha de nouveau et posa encore la main sur le bras de sa fille, mais cette fois son toucher avait la douceur du velours, comme sa voix. La tigresse cachait ses griffes.

— Varina mon enfant, dit-elle, regarde autour de toi et réfléchis. Voudrais-tu voir ta tivale maîtresse d'une propriété comme celle-là ? d'une maison qu'un mot, un tout petit mot de ta part, t'assurera à jamais ?

Varina garda le silence.

— Voudrais-tu voir cette pâle beauté devenir la joie des cercles qui se presseront pour offrir leurs hommages autour du trône où tu as régné en souveraine ? Un trône d'or, Varina, n'a jamais manqué d'adorateurs.

Les sourcils de Varina se contactèrent légèrement, mais elle ne répondit pas.

La comtesse la regarda attentivement et continua d'une voix qui alla à son oreille, douce comme le sifflement d'un serpent :

— Tandis qu'Emma Delagrave....

— Delagrave !

Varina tressaillit.

— La nièce d'Henri, la fille de son frère aîné. Es-tu donc jalouse qu'elle porte un nom que tu as rejeté avec tant de mépris ? Ne crains rien. Elle le quittera bien vite pour prendre celui de l'homme que tu aimes, celui de Georges France.

— Assez, ma mère ! assez ! on, en vérité je deviendrai folle. Ôtez votre main, dis-je, et cessez de me torturer.

Et repoussant la main de sa mère, Varina, pâle et tremblante,

recula de quelques pas et s'appuya contre le marbre de la cheminée.

Son calme avait disparu, et, avec un cri d'agonie parti du cœur, elle se couvrit la figure de ses mains.

Le visage de la comtesse s'illumina d'un rayon d'espérance, et elle reprit :

— Réponds-moi, *carissima* ! enfant de mon cœur, réponds-moi ! veux-tu voir Emma Delagrave, et elle appuya sur ce mot, maîtresse, maîtresse du château de Moidrey ?

Varina ne répondit que par des sanglots.

Le chagrin, la rage et le désespoir gonflaient son sein, et des larmes brûlantes coulaient à travers ses doigts.

— Epouse cet homme, Ephraïm Mouton, etc.

Mais avant qu'elle pût continuer, Varina l'interrompit d'un geste.

— Jamais ! je le jure ! cria-t-elle ; mais je jure aussi que, Varina Cordiani vivante, jamais, non jamais Georges France n'épousera Emma Delagrave.

Elle se dirigea promptement vers la porte, avant que sa mère pût la retenir. Arrivée sur le seuil, elle s'arrêta, et elle ajouta, avec un sourire sombre et plein de menaces :

— Mon père, le bandit m'a légué deux choses : un cœur qui ressent une injustice, et un courage qui saura la venger !

La porte se referma derrière elle, et ainsi finit cette étrange entrevue entre la mère et la fille.

(A continuer.)



DISTRICT DE KAMOURASKA

Une session de la Cour du Banc de la Reine, ayant juridiction criminelle pour le district de Kamouraska, sera tenue au Palais de Justice de St. Louis de Kamouraska, le CINQUIÈME jour de DECEMBRE prochain, à DIX heures A. M.

Je donne, en conséquence, avis à tous ceux qui veulent agir contre les prisonniers détenus dans la prison commune de ce district, qu'ils soient alors et là présents pour agir ainsi contre eux en autant qu'il sera juste ; et je donne également avis à tous les Juges-de-peace, coronaires, cométables et Officiers de la paix, dans et pour le district susdit, qu'ils apparaissent personnellement avec leurs rôles, indictements et autres documents, pour faire ce qui, dans leurs différentes charges, doit être par eux fait.

V. TACHÉ.

Bureau du Sherif, Sherif.
St. Louis de Kamouraska, 7 nov. 1870.

DEMANDE AU PARLEMENT

AVIS est par le présent donné qu'il sera demandé à la Législature de la Province de Québec, à sa prochaine Session, pour les propriétaires de la Pointe et de la Pêche à Marsouin de la Rivière-Ouelle, un acte pour les incorporer en Société et pour d'autres fins, sous le nom de "Société de la Pêche à Marsouin de la Rivière-Ouelle," et pourvoir au mode d'en répartir et assigner les actions entre tous les dits co-propriétaires, à raison de leurs parts des dits droits et propriété.

PUBLIC NOTICE

IS hereby given that at the next Session of Parliament, for the Province of Quebec, a demand will be made in behalf of the proprietors of the lot called "la Pointe et la Pêche à Marsouin de la Rivière-Ouelle," for an act to incorporate them and for other purposes, under the name "Société de la pêche à marsouin de la Rivière-Ouelle," and to provide a mode to divide and assign the shares thereof between all the said co-proprietors, in ratio of their shares in the said rights and properties.